

## FORMATION ORACLE : OPTIMISER DES REQUÊTES SQL

Cette formation Oracle : Optimiser des requêtes SQL sur 3 jours a pour objectif de vous rendre opérationnel en matière d'optimisation de requêtes en langage SQL sous Oracle. À terme, vous serez capable d'optimiser la fluidité des requêtes SQL, notamment par l'intermédiaire de l'optimiseur Oracle. Afin de mesurer cette optimisation des performances, vous apprendrez à vous servir des outils de diagnostic et de mesure des performances sous Oracle

### PROGRAMME

#### 1/ Optimiser des requêtes SQL : Introduction

- Connaître la démarche à suivre pour optimiser
- Étapes de l'optimisation
- Visualiser l'objectif à atteindre : performance acceptable

#### 2/ Traiter des requêtes SQL sous oracle

- Shared SQL Area : Appréhender la zone de partage
- Connaître les différentes phases du traitement
- V\$SQLAREA pour surveiller les performances des requêtes
- Connaître l'ensemble des types d'application

#### 3/ Manipuler les outils de mesure de performance

- EXPLAIN PLAN : créer un plan d'exécution
- Utiliser la trace du process serveur
- Analyser le résultat de la trace (tkprof) : cas pratique

#### 4/ Appréhender les mécanismes automatiques de réglage de performances

- AWR : rapports de type Automatic Workload Repository
- ADDM : analyse de Automatic Database Diagnostic Monitor
- Se servir du package DBMS\_ADVISOR
- Appréhender SQL Access Advisor et SQL Profile

#### 5/ Optimiser le schéma relationnel d'une base de données

- Index B\*Tree : présentation et utilisation
- Index fondé sur une fonction
- Index Bitmap : présentation et utilisation
- Stocker en cluster : clusters indexés et Hash Cluster
- IOT : appréhender la Table-index
- Partitionner les tables
- Partitionner les index

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1640 euros

3 jours

OR105

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au  
01 42 62 91 86**

### OBJECTIFS

- Appréhender les particularités de chaque type d'application
- Être capable de traiter des requêtes SQL
- Savoir se servir des outils de diagnostic et de mesure de performance
- Optimiser le schéma relationnel des bases de données
- Savoir optimiser le serveur Oracle
- Savoir optimiser ses requêtes SQL
- Appréhender la parallélisation d'exécution de requêtes

### PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation de type : Interroger et manipuler des BDD Oracle avec SQL
- Avoir suivi une formation de type : Développer avec Oracle PL/SQL
- Avoir des connaissances équivalentes à ces formations

### PUBLIC CONCERNE

- Administrateur de bases de données
- Développeur SQL et PL/SQL

### DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

08/02/2021, 14/06/2021, 27/09/2021,

Paris

08/02/2021, 14/06/2021, 27/09/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez nous

## NOUS CONTACTER

### AGORATIC

21 rue Louise Weiss  
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

[www.openska.com](http://www.openska.com)



## **6/ Savoir optimiser le serveur Oracle**

- Appréhender l'optimiseur Oracle
- Sélectionner un plan d'accès
- Calculer la sélectivité
- Rassembler des statistiques : package DBMS\_STATS
- Collecter automatiquement des statistiques
- Appréhender les jointures

## **7/ Savoir optimiser ses requêtes SQL**

- Établir stratégie d'optimisation
- Générer des requêtes SQL
- Optimiser manuellement ses requêtes SQL
- Hints : formuler des suggestions
- Visualiser l'architecture des traitements
- Se servir des traitements stockés

## **8/ Le parallélisme d'exécution de requêtes SQL**

- Exécuter des requêtes en parallèle
- Indiquer le parallélisme lors de la création d'une table
- Indiquer le parallélisme via hint
- Paralléliser la réalisation des index
- Pouvoir charger des données en parallèle

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

### PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

**HSCBC France**  
Établissement 30056  
Code guichet 00915  
Compte 09150035179  
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

### RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

### ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75